

VU le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ; ensemble, les décrets modificatifs n° 96-68 du 29 janvier 1996 (article 5) et n° 2005-1001 du 22 août 2005 (article 3);

VU l'arrêté du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 fixant les dates des élections des représentants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Après consultations des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives les 12 et 18 février 2010 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1er** - La date des élections des représentants étudiants au Conseil d'Administration du CROUS de NICE-TOULON est fixée au mardi 23 mars 2010.

**ARTICLE 2** - Le nombre des sièges attribués à chaque collège électoral est fixé comme suit :

- Collège de NICE : 5 sièges
- Collège de TOULON : 2 sièges


**ARTICLE 3** - Le dépôt des listes de candidatures aura lieu, au plus tard, le 8 mars 2010 avant 18 heures.

**ARTICLE 4** - Un arrêté ultérieur fixera la composition de la commission électorale chargée d'assister le Recteur dans les différentes phases des opérations électorales.

Fait à NICE, le 25 février 2010

#### **Ampliations**

MESR - DGESIP	1
CNOUS	1
CROUS de NICE-TOULON	2
Président de l'UNS	1
Administrateur provisoire de l'USTV	1
DIRESR	2

  
\_\_\_\_\_  
Christian NIQUE

